



Luzenac, le 17 décembre 2018

LES MONTAGNES QUI RELIENT LES HOMMES

## COMMUNIQUÉ

### Conseil communautaire : la Haute-Ariège prépare déjà 2019

#### Communauté de Communes de la Haute-Ariège

##### Siège social

13, Route nationale 20  
09 250 Luzenac  
t. 05 61 64 68 00  
f. 05 61 64 41 08  
administration@cc-hauteariege.fr

[www.cc-hauteariege.fr](http://www.cc-hauteariege.fr)

##### Référent

Maxime PARÉDÉ  
Direction générale des Services  
t. 06 84 36 53 25  
m.parede@cc-hauteariege.fr

Le Conseil Communautaire (74 membres) s'est réuni jeudi dernier à Ax-les-Thermes. Cette dernière séance de l'année a été notamment consacrée à la préparation du fonctionnement des services et des projets pour la nouvelle année qui s'annonce très intense.

Alain Naudy, président de la CCHA, a souligné en introduction la concrétisation des investissements, preuve que l'intercommunalité de montagne tient ses promesses. De nouveaux projets sont en préparation et font l'objet de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels. Ce soutien est vital pour mener à bien la réalisation des équipements structurants et durables pour le territoire.

Cette séance a été particulièrement marquée par la modification des statuts de la CCHA, et notamment la prise de compétence Plan Local de l'Urbanisme intercommunal. Cette modification doit permettre à la collectivité de mieux répondre aux actions inscrites dans le projet de territoire. Des débats constructifs ont eu lieu sur l'intérêt de cette compétence, les modalités de son adoption, ses effets sur les procédures engagées par les communes préalablement à la prise de compétence qui interviendra dans un délai de 3 à 4 mois, et sur les possibilités de financement. Le volet habitat sera intégré au volet urbanisme de manière à doter le territoire d'outils permettant de conduire une politique d'aides et d'accompagnement en faveur de la rénovation des logements. Le président a également indiqué que le recrutement d'une personne qualifiée sera nécessaire. C'est à une quasi unanimité (2 abstentions) que le Conseil s'est prononcé en faveur du PLUi et des changements statutaires proposés.

Côté investissement, le projet d'usine d'embouteillage d'eau à Mérens a fait l'objet d'un développement particulier : les démarches se poursuivent et le président a répété son souhait de voir un démarrage des travaux au printemps prochain, dans la mesure où les autorisations auront été délivrées et purgées de tout recours. En résumé, la Communauté de communes de la Haute-Ariège déroule de façon sereine son projet de territoire.

Dans le cadre de l'harmonisation des services, un nouveau règlement intérieur et un règlement de formation ont été présentés et adoptés à l'unanimité. Ces deux outils viennent compléter le travail opéré tout au long de l'année dans le domaine des ressources humaines et participent au bon fonctionnement des services.

*Prochain conseil fixé au 24 janvier 2019 pour passer en revue les opérations d'investissement prévues au programme de l'année 2019.*